

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Un nouveau chemin rural pour relier Cormelles-le-Royal à Grentheville

Depuis Cormelles-le-Royal, il est maintenant possible de rejoindre Grentheville, par un aménagement cyclable séparé des voies de circulation automobiles. Cet aménagement inscrit dans le déploiement du schéma cyclable communautaire de Caen la mer, vient compléter le maillage existant du territoire et ainsi renforcer l'accompagnement des modes actifs, que mène la Communauté urbaine auprès des habitants.

FACILITER LES DÉPLACEMENTS CYCLABLES DANS LES TRAJETS DU QUOTIDIEN

Étendu sur une distance de **1,5 km**, ce chemin vient consolider le maillage des aménagements cyclables développés au sud de Caen la mer. On compte désormais **plus de 26 km** de chemins ruraux sur tout le territoire.

Il s'inscrit dans la continuité des aménagements cyclables déjà réalisés ces dernières années. Il existe désormais des aménagements cyclables séparés de la circulation automobile, permettant de relier Grentheville, Soliers, Cormelles-le-Royal et Caen.

Cette nouvelle liaison cyclable facilite également l'accès aux zones d'activités présentes à proximité : Object'ifs Sud et les zones artisanales et industrielles de Cormelles-le-Royal, offrant ainsi une alternative pratique et écologique pour réaliser des déplacements quotidiens entre son lieu de domicile et de travail.

PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES ET MAINTENIR L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE RURALE

Afin de préserver les terres agricoles, Caen la mer a fait le choix d'aménager un chemin existant.

Ce type d'aménagement offre plusieurs avantages tels que le respect du foncier agricole et le maintien d'une identité paysagère rurale.

Sur ces chemins, **lors d'un croisement, la priorité est donnée aux engins agricoles.**

Réalisation finale



SÉCURISER LA PRATIQUE DU VÉLO ET RENFORCER LE MAILLAGE CYCLABLE EXISTANT

La réalisation de cet aménagement cyclable s'inscrit dans la logique du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et du futur PLUi-HM qui vise à développer l'usage du vélo sur le territoire de Caen la mer.

Ce projet s'intègre également dans la philosophie du Schéma cyclable communautaire, en vigueur depuis 2019, puisqu'il participe à la **sécurisation de la pratique du vélo, en offrant une alternative à un axe routier**, où la vitesse de circulation et le trafic automobile sont importants.



 Aménagement cyclable réalisé.

LE FINANCEMENT

- Coût : 40 000 € HT.
- Financeur : Communauté urbaine Caen la mer.